



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

L'INSTANT CSE

Lettre d'information des **Elus CFDT** du CMB



N°5 • Mai 2020

■ Déconfinement :

• Test :

Afin d'aborder la réouverture au public de nos CCM dans des conditions sereines et fluides le 16 juin, la direction va mener sur nos 4 départements un test d'ouverture au public avec horaires décalés sur 20 CCM. Ouverture soit le matin de 9h00 à 12h00, soit la journée complète de 10h00-12h00 et de 14h00-17h00.

Matin	
• Questembert	56
• Malestroit	
• Plouay	
• Coray	29
• Loctudy	

Journée complète	
• Fougères	35
• Betton	
• Pays de Guichen	
• Montauban-de-Bretagne	
• Ploemeur	56
• Theix	
• Locminé	
• Paimpol	22
• Ploufragan	
• Rostrenen	
• Matignon	
• Pontrieux	
• St Renan	29
• Landivisiau	
• Pleyben	

Test dans le but de voir la réaction de la clientèle, d'ajuster les mesures barrières également...

• “Cerbère” :

Pour gérer le flux et des risques d'incivilités, des vigiles sont envisagés sur les grosses CCM. Si un sociétaire ne respecte pas les mesures demandées (masque et gel), nous sommes en droit de refuser son entrée.

• Equipement de protection individuel (EPI) :

En vrac, le plexis n'est prévu que dans le bureau en aparté ou à l'accueil pour les caisses non NCL, il n'est pas envisagé l'achat de visières, des distributeurs à pédales de gel ont été commandés pour toutes les agences.

• Lieu d'aisance :

Dans le contexte sanitaire actuel, tout comme dans un contexte normal, les toilettes nous sont exclusivement réservées. L'accès n'est pas autorisé à la clientèle, c'est “closed”.

• Tablette ou papier ?

C'est la médecine du travail qui le dit : L'employeur a une obligation de moyen et de résultat en matière de protection des salariés. Echanger du papier ou la tablette peut être source de transmission. Le risque zéro n'existant pas, le médecin préconise pour autant l'utilisation d'une tablette soigneusement désinfectée.

Dès lors, le choix incombe au salarié en fonction des moyens de désinfection apportés et des outils individuels à disposition.

Astuce CFDT : des stylets publicitaires peuvent être commandés à l'économat !

• Chômage partiel :

Dans un mail adressé à la DG, la CFDT reconnaît les efforts concédés par notre entreprise sur la dispense d'activité et la mise en protection des salariés mais elle réitère sa proposition de conserver les salariés contraints de garder leurs enfants à la maison sous le régime de la dispense d'activité ou, a minima, sous le régime du chômage partiel complété.

Ceci contribuerait à définitivement ancrer notre entreprise parmi les meilleures dans la gestion de cette crise hors-norme.

La CFDT est toujours dans l'attente d'un retour.

• Indemnité télétravail :

Est concerné tout salarié identifié par sa hiérarchie en condition de travail à distance ou déjà préalablement en situation de télétravail.

Il suffit d'avoir travaillé une journée sur le mois pour qu'il y ait une prise en charge forfaitaire de 20€/mois.

Si vous êtes concernés, la CFDT vous invite à prendre contact avec votre hiérarchique. Le règlement pour les mois de mars, avril et mai interviendra sur le salaire de juin.

■ Côté production :

La direction confirme qu'elle souhaite adapter les objectifs à la situation exceptionnelle que nous avons vécu ces deux derniers mois. Nouvelle copie en juin !

La CFDT sera vigilante sur ce point.

■ Temps partiel choisi :

La direction garde la même posture qu'à son habitude sur le temps partiel choisi, en ne répondant pas aux questions posées, ou de manière expéditive.

L'objectif des 10% de temps partiel au CMB est pour autant atteint au prix de régulières difficultés, sauf le Finistère qui reste toujours à la traîne...

La CFDT rappelle qu'un temps partiel doit rimer avec redimensionnement du portefeuille en fonction du temps de travail et proratisation des objectifs commerciaux...

C'est dans l'accord !

■ Prim/prom :

Tu as été servi-e ? Bravo et félicitations !

La CFDT constate que c'est presque 2500 points et 50 promus de moins pour l'exercice 2019, en comparaison de 2018. Pour autant l'effectif reste quasiment stable.

La proportion de femmes promues est supérieur aux hommes et cela s'avère être encore plus significatif chez les cadres.

La CFDT reconnaît une amélioration au niveau de la politique de rémunération des femmes, afin de gommer les écarts dénoncés depuis plusieurs années. Nous pouvons le souligner, sur ce point la direction a fait un réel effort et c'est tant mieux.

■ Carte Edenred ;

Les plafonds de paiements journaliers des titres-restaurants doivent passer à 38€ dans le cadre de la réouverture des troquets et restaurants, et ce, jusqu'à fin de 2020. Leur utilisation sera autorisée les weekends et jours fériés !!!

Avec Edenred, tout est possible ou pas (...), aussi nous devrions enfin pouvoir utiliser nos sous !

■ ASC :

Les commandes de la plupart des billets pour les zoos, parc et autres activités seront effectuées début juin afin que nous puissions en profiter dès les vacances d'été.



Depuis le début de cette crise sanitaire inédite jusqu'au préambule du déconfinement, la CFDT a toujours œuvré pour la santé et l'intérêt des salariés. Nous continuerons à le faire dans les semaines à venir...

Vos élus CFDT sont à votre disposition, pour toutes questions ou difficultés que vous pourriez rencontrer. Contactez-nous ! Prenez soin de vous.

